



En mettant le cap vers la 21^{ème} Conférence des Parties (COP21) de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015, I4CE - Institute for Climate Economics, en partenariat avec l'ADEME, se livre au décryptage des enjeux de cette COP21. Que devons-nous attendre de cet accord climatique de Paris pour l'après 2020 ? Comment pourrions-nous en évaluer la réussite ? L'ambition de notre publication intitulée « ClimasCOPE » est d'analyser en 6 numéros les enjeux suivants : la tarification du carbone, le financement des politiques climatiques, la comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre (GES), le rôle des décideurs territoriaux, l'adaptation au changement climatique et la compatibilité entre les engagements des États et le scénario de maintien de la hausse des températures mondiales en deçà de 2 °C.

Sommaire

- **Enjeu**
Le financement sera la clé de voûte de l'accord de Paris
- **Actu des négociations internationales**
- **5 initiatives sur la Finance Climat**

Édito – Financement de la transition bas-carbone : un besoin de cohérence entre réglementations et ambition

À l'échelle de la planète, pour atteindre les objectifs de la transition vers une économie bas-carbone, les besoins annuels d'investissement se comptent en milliers de milliards de dollars par an. Le montant paraît élevé, mais ne représente en réalité que quelques pourcents des investissements actuels dans le monde, et quelques centaines de milliards de dollars par an en plus par rapport à un scénario *business-as-usual*. Plus que d'accroître le volume d'investissement mondial, l'enjeu principal est donc de mieux le réorienter pour qu'il réponde aux besoins d'une économie sobre en carbone plutôt qu'à la poursuite – ou dans les pays du Sud, au développement – du modèle économique actuel, fortement carboné.

Les États peuvent orienter l'économie vers ce nouveau modèle mais ils n'ont ni la vocation ni la capacité de le financer dans sa totalité. Le secteur privé, par son apport en capitaux et sa capacité à réaliser des investissements, est essentiel. Pourtant, le secteur privé ne s'implique pas spontanément dans la Finance Climat au niveau et au rythme suffisant pour maintenir le réchauffement climatique en deçà de 2 °C. Il le fera d'autant mieux que le contexte réglementaire, social et économique lui fournira des signaux clairs. Dans ce cadre, le secteur public doit inciter le secteur privé à agir et le suppléer seulement lorsque c'est pertinent, tout en atténuant les impacts sociaux négatifs de la transition tels que la précarité énergétique, les pertes d'emploi dans les secteurs carbonés, etc.

La communauté des investisseurs privés réclame régulièrement un cadre réglementaire stable pour diminuer les risques et limiter les freins à l'investissement. En réalité, le besoin est double : une orientation prévisible de l'évolution réglementaire, mais aussi une cohérence des différentes politiques sectorielles vis-à-vis du climat¹.

Aujourd'hui, la cohérence des politiques n'existe pas ou peu. D'un côté, des politiques énergie-climat fixent des objectifs – parfois même ambitieux (!) – quand de l'autre, persistent des incitations à exploiter et consommer des énergies fossiles – plus de 500 Md de dollars (USD) de subventions par an par exemple. Cette contradiction brouille le signal politique et freine le secteur privé dans l'engagement d'investissements compatibles avec la trajectoire des 2 °C.

Néanmoins, cohérence ne veut pas dire uniformité. Si le signal de long terme se transmet à travers des principes généraux, les problématiques de financement diffèrent selon les acteurs et les secteurs. Le choix des outils et politiques n'est donc

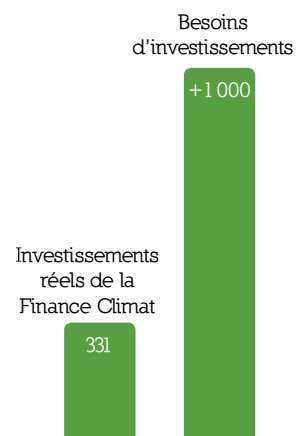
pas unique et seule une combinaison d'instruments est envisageable. Ainsi, la mise en place d'outils de financement répondra à certains enjeux mais pas à tous. Les politiques de soutien devront être accompagnées de révisions de la réglementation et des politiques fiscales dans tous les secteurs – y compris le secteur financier – pour faire émerger un ensemble réglementaire cohérent qui pourra répondre à l'ambition de cette transition.

L'ampleur du défi de la transition vers une société bas-carbone – et des risques à ne pas réussir cette transition – impose de ne pas se contenter d'ajouter des dispositifs incitatifs à la marge. Une telle approche n'entraînera pas une réduction suffisante des investissements qui prolongent le modèle économique carboné. La transition requiert au contraire que les politiques dans leur ensemble deviennent systématiquement climato-compatibles². Espérons que les engagements et les pratiques annoncés par les acteurs financiers privés en septembre 2014 lors du Sommet sur le climat à New York sont le signe que ce secteur est prêt à évoluer. Ce serait alors aux différentes institutions de gouvernance du secteur financier de répondre à ces attentes en intégrant le climat dans leurs actions.

Romain Morel et Ian Cochran
romain.morel@i4ce.org

² Pour l'appliquer au secteur financier, voir le cadre d'analyse basé sur l'intermédiation et la demande et l'offre de financements dans « *Mainstreaming climate change in the financial sector and its governance* » de CDC Climat Recherche et l'IDDRI.

Les investissements réels et les besoins de la Finance Climat (en milliards de \$/an)



¹ L'OCDE appelle cela l'alignement des politiques.

Enjeu – Le financement sera la clé de voûte de l'accord de Paris

Les discussions sur les financements dans le cadre de la CCNUCC¹ – et donc de l'accord attendu à Paris – ne portent pas sur les besoins mondiaux d'investissement pour la transition bas-carbone : les milliers de milliards de dollars (évoqués en p. 1). Elles se concentrent plutôt sur une enveloppe de 10 milliards et un objectif de 100 milliards de dollars (USD).

L'enveloppe des *10 milliards USD* fait référence à la capitalisation initiale du Fonds vert pour le Climat réalisée par les États fin 2014. Cette nouvelle institution financière internationale, créée en 2010, est gouvernée à parité entre pays en développement (PED) et pays développés. Son objectif principal est de fournir des financements pour aider les PED tant à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre – atténuation – qu'à s'adapter au changement climatique – adaptation. Le Fonds vert doit d'ailleurs financer ces deux types d'actions à part égale. Le Fonds envisage d'engager ses premiers financements dès 2015.

Malgré son utilité dans l'action de la CCNUCC, le Fonds vert sera insuffisant pour répondre au véritable enjeu financier de l'accord à Paris. En effet, lors des conférences de Copenhague en 2009, puis de Cancun en 2010, les pays développés s'étaient engagés à « mobiliser » *100 milliards USD* par an de financements climatiques privés et publics à destination des PED d'ici à 2020. Pourtant, à cinq ans de l'échéance, le périmètre des flux compris dans ces 100 milliards USD doit être encore clarifié. Une divergence persiste notamment entre pays développés et PED sur la part des financements publics. D'après le *Standing Committee on Finance* de la CCNUCC, de 2010 à 2012, suivant différents périmètres incluant ou non des financements privés, on comptabilisait en moyenne entre 40 et 175 milliards USD par an de transferts financiers des pays développés vers les PED pour financer des actions climatiques. L'effort à fournir pour remplir l'engagement des 100 milliards USD dépendra donc du choix du périmètre et des montants additionnels qu'il implique.

Or, cette question du financement est essentielle à la signature d'un accord climatique impliquant tous les pays, à Paris en décembre 2015. Le succès reposera en grande partie sur la confiance que chaque pays accordera aux engagements des autres. L'engagement des 100 milliards est donc un premier test de sincérité envers les pays développés. Dès à présent, il paraît clair que la seule agrégation des financements existants sera insuffisante et que des efforts supplémentaires crédibles, en premier lieu publics, devront être avancés.

En raison des contraintes budgétaires qui pèsent sur eux, les pays développés promeuvent plutôt une amélioration de l'effet levier des financements publics pour attirer davantage de capitaux privés. Une partie de la solution repose sur les banques de développement – nationales, bilatérales ou multilatérales – qui utilisent depuis longtemps leurs ressources publiques pour mobiliser des financements privés. Ces banques favorisent également une meilleure articulation de l'aide au développement avec les Objectifs de Développement Durable qui doivent être entérinés par l'ONU en septembre 2015.

Pour ce faire, ces institutions ont commencé depuis quelques années à intégrer le climat comme critère de décision d'investissement. Ainsi, les institutions membres de l'*International Development Finance Club*

Pour aller plus loin

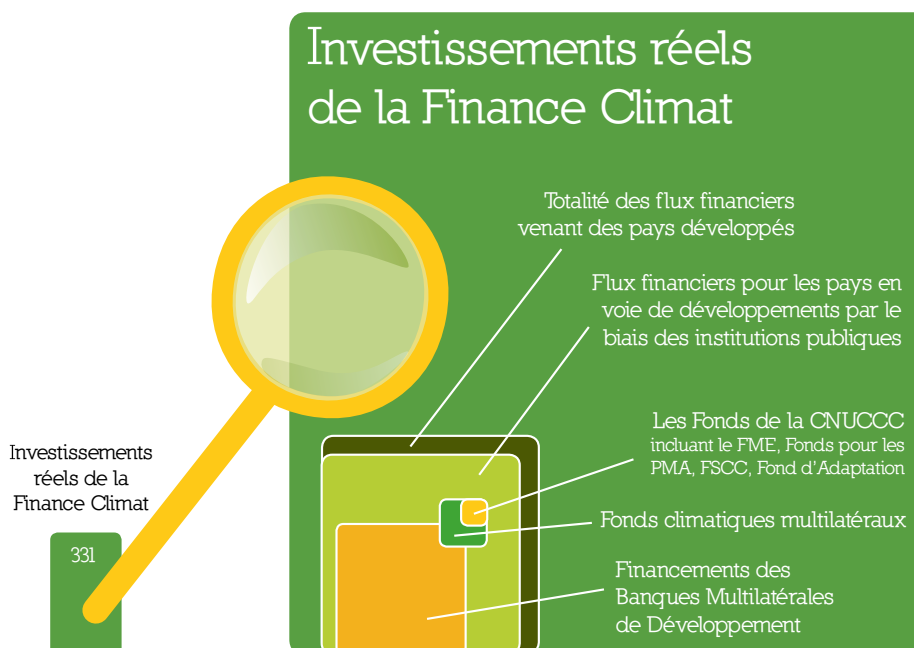
- Fonds vert pour le Climat. <http://www.gcfund.org>
- CNUCC, Rapport du Comité permanent des finances, 2014. http://unfccc.int/cooperation_and_support/financial_mechanism/standing_committee/items/8034.php

(IDFC) et les banques multilatérales de développement se sont engagées, lors du forum Finance Climat 2015 qui s'est tenu à Paris en mars, à améliorer leurs pratiques en harmonisant leurs méthodes de suivi de financements climatiques et en entreprenant une démarche de verdissement de leurs activités de financement (voir p. 4).

Malgré cela, ces institutions, ainsi que les agences de crédit export, subissent de plus en plus de pressions pour arrêter les soutiens aux énergies fossiles. Parfois symbolique sur le plan financier, ce genre d'initiative contribue pourtant à renforcer la cohérence des dispositifs. Or une partie de la confiance nécessaire à un accord à Paris Climat 2015 repose dans cette cohérence : c'est au cœur du rôle que les financements doivent jouer !

Romain Morel, Ian Cochran et Mariana Deheza
romain.morel@i4ce.org

Répartition des investissements réels de la Finance Climat en 2014 (en milliards de \$/an)



¹ CCNUCC : Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Le lieu des négociations internationales sur le climat.

Actu des négociations internationales

Calendrier

- 18-24 mai. Semaine de la Finance Climat à Paris : mobilisation des acteurs privés.
- 31 mai. Date limite pour s'accorder sur la proposition de texte pour l'Accord de Paris.
- 4-14 juin. 5^{ème} partie de la 2^{ème} Session du groupe de travail *ad hoc* de la plateforme de Durban à Bonn.

Dernières contributions nationales soumises

Les **États-Unis**, le 31 mars avec un objectif de réduction (OR) des émissions de GES de 26 à 28 % en 2025 par rapport au niveau de 2005 ; la **Russie** (OR de 25-30 % en 2030 selon le niveau de 1990) et le **Gabon** (OR d'au moins 50 % en 2030 comparé au niveau de 2000), le 1^{er} avril ; le **Liechtenstein** (OR de 40 % entre 2021 et 2030 avec comme référence le niveau de 1990), le 23 avril, **Andorre** (OR de 37 % en 2030 par rapport à un scénario « business as usual ») le 30 avril et le **Canada** (OR de 30 % en 2030 selon le niveau de 2005) le 15 mai.

Le Forum des Grandes puissances économiques – La nécessité d'un accord ambitieux et crédible

Le 19 et 20 avril, les grandes puissances économiques se sont réunies pour discuter de la préparation de l'Accord de Paris. Les principaux sujets abordés ont été : la présentation des contributions nationales (iNDCs) déjà soumises et celles à venir dans le but de déterminer un calendrier de soumission des iNDCs ; la notion de « redevabilité » de l'Accord notamment, dans la nécessité de rendre des comptes pour favoriser la confiance entre les pays, promouvoir la participation de tous ; le niveau d'ambition de l'Accord qui, selon les participants, ne peut être uniquement fondé sur les iNDCs et doit, également, passer par la mise en place d'un processus de long terme visant à réviser les contributions nationales et assurer le suivi de leur progression.

Mobiliser les investissements privés pour la Finance Climat

Du 17 au 19 avril, une session pour renforcer la Finance Climat a réuni la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, des ministres des finances et du développement et des investisseurs privés. L'enjeu principal de ces discussions a été d'apporter des solutions pour combler l'insuffisance des investissements énergétiques, d'infrastructures et d'utilisation des sols visant la transition bas carbone. Les participants ont rappelé le besoin de rendre la Finance Climat plus attractive par le biais de mécanismes tels que la tarification du carbone, la diminution progressive des subventions aux énergies fossiles et la réforme de la réglementation financière. Les partenariats publics-privés, notamment ceux portant sur les « investissements propres », sont considérés comme une solution clé aux risques de l'atténuation du changement climatique.

Promouvoir les partenariats public-privé dans la Finance Climat

Le 17 avril, les ministres des finances du G20 et les gouverneurs des banques centrales ont discuté des solutions favorisant la réduction des vulnérabilités à travers la réforme des politiques macroéconomiques. Dans le cadre de la Finance Climat, les discussions se sont concentrées sur l'atteinte de résultats favorables en matière d'adaptation, d'énergies alternatives et du rôle des institutions financières dans cette transition bas carbone. Le Conseil Financier du G20 est en charge d'analyser les effets du climat dans le secteur financier.

Manasvini Vaidyula
manasvini.vaidyula@4ce.org

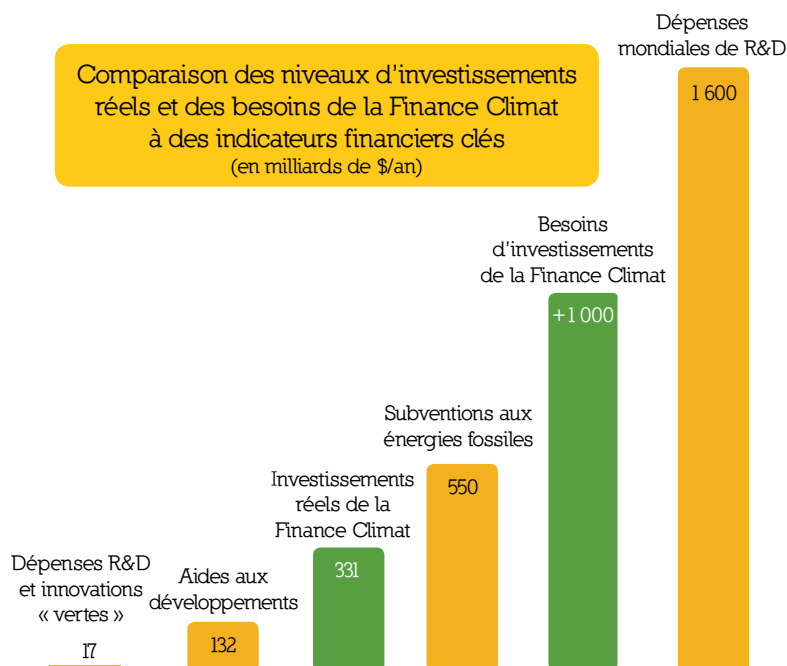
Indicateurs

Part des émissions de GES mondiales des pays ayant soumis une iNDC



Source : IACE - Institute for Climate Economics, mai 2015

Comparaison des niveaux d'investissements réels et des besoins de la Finance Climat à des indicateurs financiers clés (en milliards de \$/an)



Source : AIE, 2015, Banque mondiale, 2013, CCNUCC, 2014, Climate Policy Initiative, 2014 et OCDE, 2013

Cinq initiatives pour la Finance Climat

UNEP inquiry : dans les coulisses de la Finance Climat

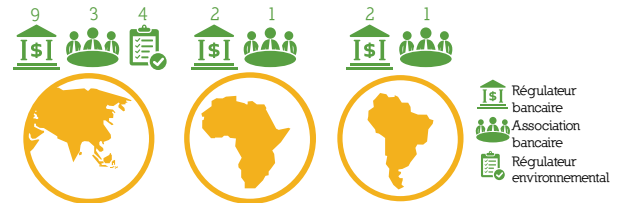
Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUÉ) a lancé une démarche « *UNEP Inquiry* » visant à « un meilleur alignement des systèmes financiers avec la résilience et les succès à long terme de l'économie ». Cette initiative identifie, recense et examine les politiques, actions, innovations réglementaires et mécanismes qui répondent à cet objectif et qui sont déjà mis en place par les gouvernements, les banques centrales, les autorités de régulation mais également les investisseurs, ou encore les banques privées. L'étude doit aussi émettre des propositions et recommandations de réformes politiques et réglementaires encadrant les marchés financiers pour soutenir les investissements dans l'économie verte. Début mai, le Conseil Consultatif de l'Inquiry s'est réuni pour examiner les progrès réalisés et fournir des recommandations en amont de la publication du rapport final en octobre 2015. Les bonnes pratiques mises en évidence par cette enquête sont en cours de standardisation pour favoriser leur plus grande utilisation. À ce jour, l'étude s'est penchée sur les pratiques des systèmes financiers en Afrique du Sud, au Bangladesh, au Brésil, en Chine, en Colombie, en Inde, en Indonésie, au Kenya, au Royaume-Uni et aux États-Unis.



Source : UNEP Inquiry, 2015

Le réseau bancaire durable (Sustainable Banking Network)

Le *Sustainable Banking Network* (SBN) est un groupe volontaire et informel de régulateurs bancaires et financiers créé par la Société Financière Internationale (IFI) en 2012. L'action du SBN porte sur la définition d'options financières innovantes et la promotion de la mobilisation des investissements pour le climat. Le réseau SBN est dirigé par des régulateurs et des associations bancaires uniquement issus des pays émergents ou en développement. Neuf de ses membres ont déjà ou sont en train d'élaborer des lignes directrices pour des financements durables.



Source : Réseau bancaire durable, 2015

Aligner les politiques pour une transition vers une économie sobre en carbone – Favoriser la cohérence réglementaire



Source : APT document de travail, 2015

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), l'AIE (Agence internationale de l'énergie), l'ITF (International Transport Forum) et l'AEN (Agence pour l'énergie nucléaire) présenteront en juin 2015 lors de la réunion du Conseil ministériel de l'OCDE un rapport en faveur de « l'alignement des politiques pour la transition vers une économie à faible émission de carbone », afin de faciliter l'adoption d'accords climatiques internationaux. Le rapport examinera les principales incohérences de grande échelle entre les politiques climatiques et l'ensemble des autres politiques, qu'elles soient transversales (investissement, fiscalité, innovation) ou qu'elles se concentrent sur des secteurs d'activités clés pour la transition bas-carbone (énergie, mobilité, utilisation des terres).

Catalyser le financement privé via 4 initiatives par le Global Innovation Lab for Climate Finance

En avril 2015, *the Global Innovation Lab for Climate Finance* (the Lab), une initiative portée par huit pays¹ et des représentants du secteur financier a annoncé quatre projets pilotes visant à surmonter certains obstacles afin d'attirer des investissements privés sur des actions d'atténuation ou d'adaptation dans des PED. Ces quatre projets, qui ont mobilisé plus de 100 millions USD en financement initial, visent respectivement : à encourager la création, le financement et le refinancement rapides de projets d'énergie renouvelable (CCDF) ; à fournir un produit d'assurance qui garantirait la performance financière des projets d'efficacité énergétique (ESI) ; à renforcer les capacités techniques des agriculteurs et à leur donner accès au financement pour des investissements résilients face au changement climatique (ASCAF) ; et à fournir des outils pour gérer les risques de change et des taux d'intérêt pour des projets climatiques (LTFERM).



Source : Global Innovation Lab for Climate Finance, 2015

¹ Royaume-Uni, États-Unis, Allemagne, Danemark, France, Japon, Pays-Bas et Norvège.

Les pratiques communes d'investissement vert par le Club International de la Finance de Développement (IDFC)



L'*International Development Finance Club* (IDFC) réunit 23 banques publiques de développement internationales, régionales et nationales. En mars 2015, les membres du Club se sont accordés sur la définition commune des activités financières dites respectueuses du climat. Un groupe pilote a également été créé pour élaborer une base de pratiques communes de verdissement de leurs activités en vue de la COP 21. Cela implique d'adapter leurs investissements aux enjeux climatiques : par exemple, en évaluant les impacts des projets en termes d'émissions de gaz à effet de serre, en prenant en compte la vulnérabilité des projets aux effets du changement climatique, ou encore en intégrant un prix du carbone dans l'évaluation économique des investissements.

I4CE – Institute for Climate Economics, l'Institut de l'Économie pour le Climat a été fondé par la Caisse des Dépôts et l'Agence Française de Développement en Septembre 2015. Ce think tank fournit une expertise et une analyse des questions économiques liées aux politiques climat-énergies en France, en Europe et dans le monde. Les textes n'engagent en aucun cas la responsabilité de l'ADEME.

Ont participé à ce numéro : Marion Afriat, Émilie Alberola, Ian Cochran, Mariana Deheza, Hadrien Hainaut, Matthieu Jalard, Romain Morel et Manasvini Vaidyula.

Directeur de la publication : Benoît Leguet
Rédactrice en chef : Marion Afriat / 01.58.50.96.04 / marion.afriat@i4ce.org
47, rue de la Victoire - 75009 Paris
Nous suivre sur [@I4CE](https://twitter.com/I4CE)
www.i4ce.org
Maquette et infographies : Elsa Godet www.sciencegraphique.com

